

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'AGENCE HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 55	PARIS — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 20 m	CAHORS — D.	4 ^h 45	11 ^h 15	5 ^h 35	TOULOUSE D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès . . .	6 41	1 14	6 6	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts . .	4 52	11 22	5 42	BORDEAUX .	5 30	9 30	3 30	—	8 18	12 15	5 44	CAPDENAC D.	7 45	11 44	5 10
Paréc	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX .	5 45	3 15	CAHORS . . .	5 11	11 29	5 57	BORDEAUX .	5 30	9 30	3 30	—	8 18	12 15	5 44	Lamaudenne .	7 55	11 44	5 21	
Luzac	7 3	1 34	6 28	M.-Libos.—D.	8 40	3 52	8 55	Clérac	5 20	11 39	6 11	Montauban D	7 25	10 35	4 40	—	8 18	12 15	5 44	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Castelfranc.	7 13	1 47	6 44	—	8 48	3 15	2 3	Montpezat . .	5 31	11 52	6 23	Foncuve . . .	7 40	10 49	4 54	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	8 45	1 5	6 9
Puy-l'Évêque.	7 31	1 59	6 58	Foncuve . . .	8 48	3 15	2 3	Bortolan . . .	5 45	12 6	6 42	Albias	7 51	10 58	5 3	—	8 18	12 15	5 44	St-Martin-Lab.	8 54	1 16	6 18
Sources-Tozac	7 43	2 8	7 8	Sources-Tozac	9 1	3 28	9 16	Causse	5 55	12 16	6 56	Reville	8 3	11 7	5 12	—	8 18	12 15	5 44	St-Géry	9 3	1 29	6 31
Baravel . . .	7 53	2 18	7 18	Duravel	9 10	3 38	9 26	Rosville	6 5	12 26	7 8	Montpezat . .	8 18	11 19	5 24	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38
Fumel	8 6	2 29	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Albias	6 13	12 34	7 18	Bortolan . . .	8 33	11 30	5 35	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38
M.-Libos.—A.	8 13	2 35	7 39	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Foncuve	6 22	12 43	7 28	Montpezat . .	8 17	11 51	5 54	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38
BORDEAUX .	8 51	4 11	8 11	Luzac	9 47	4 19	10 6	Montauban A.	6 39	1 48	7 45	Liègue	9 19	12 9	6 15	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38
PARIS — D.	11 46	4 18	2 49	Paréc	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX .	10 40	6 05	7 45	Genac	9 29	12 18	6 24	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38
CAHORS — A.	10 25	5 1	10 47	Mercuès . . .	10 9	4 43	10 29	TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	St-Paul	9 42	12 30	6 36	—	8 18	12 15	5 44	Calvignac, bal.	9 4	1 45	6 38

Cahors, le 10 Mai.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Il fut un temps où, après avoir constaté que le commencement de la session avait été assez mal employé, on se plaisait à espérer que des projets sérieusement étudiés allaient enfin « aboutir » à la reprise de ce qu'on est convenu d'appeler les « travaux parlementaires ». Aujourd'hui les journaux les plus optimistes se bornent à « faire des vœux sincères pour que la prochaine session parlementaire soit féconde, qu'elle donne satisfaction aux légitimes aspirations du pays ».

Nos confrères ne paraissent pas d'ailleurs se bercer de l'illusion que leurs vœux soient de sitôt exaucés; quant à nous, nous n'avons pas vu s'approcher, sans une certaine appréhension, la fin des vacances de Pâques.

Nous avons si peu de confiance dans l'esprit politique de la Chambre actuelle, que nous avons été les premiers à nous réjouir qu'elle fut en congé lorsque l'incident de Pagny-sur-Moselle est venu nous surprendre. Mais c'est surtout dans les questions de politique intérieure que la Chambre a donné l'exemple le plus frappant de son agitation brouillonne. Elle a sans cesse affiché la prétention de faire de grandes réformes « démocratiques », mais quand il s'agit de passer des déclamations à la pratique, des promesses aux résultats, c'est alors que son impuissance éclate à tous les yeux.

D'innombrables commissions vont reprendre leurs séances au Palais-Bourbon pour discuter et élaborer les plus vastes projets, entasser documents sur documents à l'appui

des thèses les plus étranges; mais il semble qu'elles se préoccupent seulement de faire du bruit et de la réclame, et, quoiqu'il en soit, leurs tentatives de désorganisation restent le plus souvent inutiles.

La commission des sous-préfets, celle de l'impôt sur le revenu, celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'autonomie communale, etc. etc., à quoi ont-elles abouti?

Il est cependant une commission qui a mieux réussi dans ses projets. Nous voulons parler de la commission de l'armée, qui a pu faire mettre à l'ordre du jour la première partie de la loi militaire de M. le général Boulanger.

Quelques membres de la Chambre se proposent de demander que la loi sur les sucres vienne en discussion avant la loi sur le recrutement. Le gouvernement n'a, paraît-il, sur ce point aucune opinion! Mais s'il lui était permis d'en émettre une, ce serait que rien ne vienne déranger l'ordre du jour que la Chambre s'est tracé avant de partir en vacances. Nous ignorons si les deux crises que nous venons de traverser ont donné à réfléchir aux députés, et s'ils sont toujours d'avis que le moment est bien choisi pour se livrer à des expériences que la plupart des personnes compétentes jugent imprudentes et même funestes. Il est malheureusement à craindre que tôt ou tard la Chambre n'aborde à brève échéance une matière aussi délicate.

Nous avons dit tout ce que nous pensions de ces projets militaires. Il nous est impossible de ne pas rappeler cependant que la durée du service militaire ne saurait être tranchée, ni même utilement abordée, avant que l'on ait pratiquement résolu la question des sous-officiers.

C'est ce que disait Gambetta dans son discours de Belleville à la veille des élections de 1881: « Si, par malheur, affirmait-il, on donnait le service de trois ans avant d'avoir assuré l'ossature de l'armée, c'est à dire ce qui en constitue la solidité et la résistance en temps de paix, et le nerf et la vigueur en temps de guerre, vous auriez des troupeaux vous n'auriez pas d'armée! »

Ceux qui se proclament les disciples de Gambetta paraissent avoir oublié ces paroles prophétiques. Quand nous examinerons la loi de plus près nous montrerons que ce ne seraient pas là les seules conséquences de la loi funeste dont la commission de l'armée, secondée par le ministre de la guerre, poursuit la réalisation.

NOS EMBARRAS FINANCIERS

Si la Commission du budget avait été moins préoccupée de faire échec au gouvernement, et s'était résolue à se mettre consciencieusement à la tâche, elle aurait trouvé dans le discours de M. Ribot, à l'une de ses dernières séances, les éléments d'une discussion approfondie sur l'état de nos finances et sur les remèdes qu'on peut y apporter. M. Ribot a indiqué, en effet, avec la plus grande netteté et avec cette hauteur de vues que personne ne lui conteste, les causes principales de nos embarras financiers.

D'une part, a-t-il dit en substance, la perception des impôts est devenue difficile par le relâchement de l'administration, par le défaut de sécurité chez les employés et surtout l'abus des influences politiques qui constitue un des dangers et un des scandales de notre temps.

D'autre part, il s'est introduit certainement un esprit de dépense qui n'existait pas autrefois, qu'on retrouve dans toutes les administrations civiles et militaires. Les intérêts de l'Etat ne sont pas défendus comme ils l'étaient autrefois. On se laisse aller au gaspillage. Cela tient à la faiblesse des ministres et aussi, il faut le dire, à l'existence prolongée d'un budget extraordinaire. Ce budget pèse sur le budget ordinaire non seulement par l'augmentation des dépenses permanentes qu'il entraîne, mais encore par la contagion des mauvaises habitudes qu'il donne aux administrateurs. Nos budgets sont devenus très lourds. Ils peuvent être réduits, mais dans une mesure dont on doit se rendre compte. La part des dépenses affectées au service de la dette publique n'est pas seulement de 1,330 millions comme semble l'indiquer le budget; mais, si on tient compte des annuités qui se cachent dans des budgets autres que celui des finances, elle s'élève à un total de 1,475 millions.

Les dépenses les plus lourdes, après la dette, sont celles de la guerre et de la marine. Il y a là un total de près de 1 milliard. Sans toucher aux effectifs militaires, ce qui serait un crime, n'y a-t-il pas des économies à faire? N'y a-t-il pas des dépenses inutiles, une administration qui appelle des réformes? Tous les hommes compétents en conviendront. Il faut avoir le courage de le dire et d'agir en conséquence. C'est compromettre la défense du pays que de tolérer des dépenses qui ne sont pas indispensables. Il reste un ensemble de 640 millions pour l'ensemble des services civils, dont moitié pour les ministères des travaux publics et de l'instruction publique et moitié pour les autres ministères.

FUUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XVII

L'UEUR D'INCENDIE

Deux langues de flammes s'élevèrent bientôt au-dessus de l'horizon, se tordirent dans l'espace et jetèrent sur la sombre étendue des eaux la blafarde lueur d'un incendie.

Louis Brune eut un frisson; car il est de ces choses, en mer, qui épouvantent le plus brave. Aussitôt il fit hisser les bonnettes à tribord, lofer un peu; et l'Étincelle précipita sa marche comme si elle eût compris le désastre, ou entendu le cri des malheureux, qui n'échappaient au brasier qu'en se jetant au milieu des flots. L'incendie lui servait de phare.

On prépara ensuite les deux embarcations. Tout ce qui pouvait servir au sauvetage fut mis sous la main. Chacun à son poste, on attendit dans une terrible impatience.

Le brick courait ainsi depuis près de trois heures; ses voiles les plus élevées se coloraient déjà aux reflets de l'incendie; quatre milles les séparaient à peine du lieu du désastre.

Tout à coup, on crut entendre dans l'air un craquement funèbre. Les flammes disparurent ainsi que celle d'une fournaise, où brûlent des fa-

gots de branches sèches, et dont on ferme subitement la porte.

Le capitaine fit alors diminuer la voilure progressivement, en continuant sa route vers le point de la mer où le dernier tison avait dû s'éteindre. Dès qu'il se crut assez près, il mit en panne et braqua autour de lui ses jumelles marines: Le flot sombre et muet ne roulait aucune épave; il ne vit rien!

On lança des fusées; on alluma des feux de bengale; les matelots poussèrent des cris d'appel; mais rien ne répondit. Pas un seul naufragé n'agit ses loques au-dessus de l'abîme.

Il fallait donc attendre le jour, c'est-à-dire une heure encore. Et si ce temps ne s'écoula pas au gré de l'équipage, il parut un siècle au capitaine.

Celui-ci se demandait si tout avait été englouti, les hommes avec le vaisseau; s'il était bien possible que Dieu permit un sinistre pareil!

Enfin l'aurore parut. Brune monta sur la grand-vergue; de là, seulement, il aperçut, à deux milles de distance, un homme à cheval sur la quille d'une embarcation chavirée.

On mit aussitôt un canot à la mer. Quatre jeunes gars s'emparèrent des avirons; le Parisien prit la barre et se dirigea vers le point que le capitaine indiquait.

Une demi-heure après, le canot revint, amenant un homme et un enfant; les seuls probablement que l'incendie ou les flots eussent épargnés.

L'enfant était évanoui. On lui donna les soins les plus attentifs. Lorsqu'il revint à lui, ses yeux

s'inondèrent de pleurs; il appela son père. Mais il tomba dans l'épuisement presque aussitôt. Brune le fit envelopper de couvertures et le porta dans son cadre.

Quand à l'homme, il était dans une prostration complète: son regard terne, hébété, errant de l'un à l'autre, donnait à sa face blême une expression particulière de souffrance; sa bouche était entrouverte par la difficulté de respirer; il ne répondait aux questions que par des hochements de tête.

Après avoir bu un verre de rhum, il se leva; mais il retomba aussitôt sur le banc.

— Oh! . . . fit-il d'une voix sourde.

Pensant qu'il était blessé, le capitaine voulut lui retirer sa vareuse de laine; mais l'homme s'y opposa, assez vivement d'abord, puis enfin il se laissa dépouiller.

On vit alors avec surprise, presque avec effroi, que le malheureux avait le dos coururé de cicatrices et maculé de sang.

Comme on lui en demandait la raison, il fit un effort sur lui-même, tendit son poing menaçant vers l'Ouest et murmura:

— Là-bas. . . Ce sont eux qui m'ont brisé!

Mais il ne put en dire davantage; il baissa la tête et ses poings crispés retombèrent sur ses genoux.

CHAPITRE XVIII

L'ILE AUX AIGRETTES

Dans ce naufragé, le lecteur a déjà reconnu Nicolò, que nous avons laissé, il y a quatorze jours dans le faux-pont de la « Louve ». Comment se trouve-t-il là? Par quel concours de circonstances

inadmissibles au premier abord, a-t-il abandonné la goëlette qui cingle, en ce moment-ci, vers les îles de Nouka-Hiva?

Nous allons le savoir, en écoutant ce qu'il raconte lui-même au capitaine Brune.

« Déserteur d'un navire italien, sur lequel je remplissais les fonctions de maître et lieutenant je trainais depuis longtemps, dans les mers du Sud, une existence pénible, lorsqu'un jour la Louve apparut dans la baie de Mexillonnes. On racontait que cette goëlette allait pêcher le cachalot sur les côtes de la Nouvelle-Zélande; le capitaine avait besoin de monde, je m'offris en qualité de matelot.

« Trois mois après, un navire que nous pillâmes ne me laissa plus d'illusions. . . J'étais devenu un écumeur de mer! Je me considérais bien déjà comme un misérable, puisque j'avais abandonné, dans une mansarde de Gènes, ma femme et mes enfants, tous les trois morts de misère aujourd'hui.

« Je n'avais oublié ni ma honte ni ma lâcheté, j'étais plongé jusqu'au cou dans le vice et la dégradation; mais lorsque je vis les pauvres diables qu'ils poignardaient, les malheureux qu'on étouffait au milieu d'aïffons et d'horreurs, j'eus le vertige! Je brisai la lame de mon couteau sur la culasse d'une caronade; je me pris aux cheveux; j'avais peur. . . J'entrevois, dans un brouillard sanglant, l'équerre menaçante de la potence; je voulais fuir. Mais nous restâmes un an sans aborder le port et, durant ces longs jours, on ne cessa de me rire au nez.

(A suivre)

Sur ces derniers ministères, il y a des réductions à faire, notamment au service des colonies; mais le chiffre total ne peut être considérable, à moins qu'on n'abroge un certain nombre de lois qui ont créé des causes de dépenses permanentes.

Quant à l'instruction publique, la dépense actuelle, qui est de 132 millions, s'augmentera dans des proportions formidables si on ne restitue, à bref délai, aux dépenses de l'instruction primaire le caractère mixte, à la fois communal et national, qu'elles avaient et qu'elles doivent avoir. Ce sera le seul moyen d'empêcher un accroissement énorme pour l'avenir; mais, quant au présent, il est difficile, à moins de se payer d'illusions, d'espérer une réduction du chiffre auquel nous sommes arrivés.

Les travaux publics ont un budget de 191 millions. Ce ne serait pas trop si nous n'étions dans une époque de misère budgétaire. Un pays comme la France, qui ne pourrait pas consacrer 190 millions à l'entretien et à l'amélioration de son outillage, serait un pays qui s'appauvrirait. Mais aujourd'hui il faut supprimer impitoyablement toutes les dépenses qui ne sont pas engagées.

★★

INFORMATIONS

Le discours du Havre

L'événement du jour est évidemment le discours que M. le président du conseil des ministres vient de prononcer aux fêtes d'inauguration de l'exposition maritime du Havre.

Au moment où l'oc se demande, à la suite du conflit qui s'est élevé entre le gouvernement et la commission du budget, si la Chambre est d'humeur à renverser le cabinet, M. Goblet a voulu montrer qu'il avait le sentiment très net de la situation politique et du rôle que doivent jouer à l'heure actuelle ceux qui ont les destinées du pays entre les mains.

Il va sans dire que le président du conseil a débuté par une affirmation très expresse des sentiments pacifiques de la France. M. Goblet devait cette déclaration à l'Europe; il la devait à nous-mêmes; mais il ne s'est point borné à affirmer la pureté des intentions de la France, il a pris soin de constater que nous nous sommes faits à nous-mêmes une sorte de tempérament nouveau, qui nous permet d'envisager, avec une très grande sérénité, les événements extérieurs d'où peuvent dépendre la paix et la guerre.

Il suffisait d'indiquer ces dispositions pacifiques et cette sérénité absolue; M. Goblet l'a compris, et aussitôt il a consacré le reste de son discours à l'examen de la situation intérieure.

Le passage le plus intéressant de son discours a été certainement celui où, laissant de côté les divisions intestines du parti républicain, il a montré que le rôle du gouvernement devait être d'amener la Chambre à l'acceptation de certaines taxes nouvelles, ou tout au moins à l'augmentation de quelques-unes de celles qui existent déjà.

L'orateur a pris soin d'ajouter que le gouverne-

ment était prêt à remplir ce devoir et à supporter les conséquences que cette attitude pouvait entraîner en ce qui le concerne.

Ce langage est courageux assurément, mais il ne faut que constater la difficulté clairement entrevue par la commission du budget et nettement définie par le vote de cette commission lorsqu'elle a renvoyé les projets financiers en discussion, à un nouvel examen du gouvernement. En d'autres termes, là est toute la question : Comment équilibrera-t-on le budget ? Et puisque les propositions du gouvernement ne sont pas acceptées, celui-ci se résignera-t-il à en faire de nouvelles ? A son défaut, la commission prendra-t-elle sur elle-même de fournir des indications ?

Attendra-t-on que ces révélations viennent de la Chambre elle-même ? Nul ne semble en situation de répondre à ces questions, et cependant la solution en est urgente, si l'on ne veut pas que le public se dise bientôt que ceux qui le représentent ont trop peur des responsabilités.

L'alliance franco-russe. — La plupart des journaux parisiens ont contesté la véracité de la nouvelle relative à une alliance entre la France et la Russie, donnée par le *Paris*. M. Charles Laurent, publie ce matin les lignes suivantes :

Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements que nous avons publiés sur les relations extérieures de la France.

Nous n'avons surtout rien à retrancher des indications générales et si rassurantes qu'il nous a été permis de donner.

Ceux de nos confrères qui ont cru pouvoir révoquer en doute nos informations reconnaîtront bientôt leur erreur.

D'autre part, *Paris* publie la dépêche suivante :

Vienne, 7 mai.

La nouvelle que *Paris* a publiée, hier, et relative à une alliance offensive et défensive entre la France et la Russie, est reproduite, ce matin, par tous les journaux de Vienne et produit une certaine impression dans les milieux politiques.

Le correspondant d'un des journaux, tout en donnant la nouvelle, ajoute qu'il a cherché à en avoir la confirmation, qu'il n'a pu encore la retrouver; mais il dit que l'opinion de nombreux personnages politiques de Paris est que la nouvelle est fondée.

Les musiciens Allemands. — Le *Petit Journal* dit, qu'au moment où les fêtes publiques se multiplient dans la plupart des villes de France, les commissaires de police ont reçu, par l'intermédiaire de l'autorité préfectorale, l'instruction de vérifier discrètement la nationalité des musiciens et saltimbanques forains et de surveiller les allures de ceux dont l'origine allemande serait reconnue.

L'incident de Pagny. — On télégraphie de Berlin que M. Krugé, chef de la police centrale de Metz, portera la responsabilité de l'incident de Pagny. Les agents de police qui ont opéré l'arrestation de M. Schœnbé étaient sous les ordres directs de M. Krugé.

Ce dernier a été avisé qu'à défaut de démission librement offerte, un arrêté de révocation serait pris contre lui.

Huissier infidèle du ministère. — Le général Yung, chef de cabinet du ministre de la guerre, soupçonnant un huissier du cabinet, glissa parmi les dossiers, à la portée des mains de cet huissier, deux pièces ayant toute l'apparence de documents confidentiels sur la mobilisation.

— Moi, poursuivit le tailleur, je veux ma femme et mes enfants... Comment est-il possible d'arranger ça ?

— Vous êtes un brave homme je le sais, répondit Jean, subitement apaisé lui aussi.

Les plus jeunes enfants étonnés, regardaient comprenant à demi et cherchant à comprendre tout à fait ce qui se passait — cet étrange malheur survenu à l'improviste avec cet étranger mal habillé.

— Toi, s'écria un petit garçon, le plus petit pleurant de rage et montrant le poing à Jean, toi, quand je serai gendarme, je te tuerai.

— On le fit taire.

Jean, enfin :

— Je crois que c'est à Jeannette de décider.

Mais Jeannette, à ces mots, sanglota plus fort.

— Non jamais !

Maintenant les deux hommes se regardaient sans colère, comprenant l'un et l'autre que le malheur qui les frappait tous n'était la faute ni des uns ni des autres, mais de la fatalité. Cette fatalité, loin de les exciter, les apaisait, en les accablant. Quelque chose de morne et de douloureux planait dans l'atmosphère de la salle à manger.

— Vous avez faim peut-être, et soif, dit le tailleur, qui eut compassion d'un plus malheureux que lui.

Jean protesta qu'il n'avait ni soif ni faim, mais le tailleur insista. On était au dessert. Jean ne pouvait refuser d'accepter tout au moins un verre de liqueur et un biscuit.

— Sidonie, apporte un verre, dit Rémusat.

Jean apprit ainsi que sa petite s'appelait Sidonie. Il la regardait aller et venir, poser devant lui le verre demandé, en effleurant de son beau fichu

Quelques instants après, avant que l'huissier ait pu sortir, il fit redemander le dossier. Tout y était, sauf les deux documents soi-disant secrets, et qui étaient, du reste, de pure fantaisie. On les réclama à l'huissier, qui commença par nier, mais se troubla et finalement fut fouillé et trouvé porteur des deux pièces.

Inutile d'ajouter que cet individu a été immédiatement emprisonné.

Les élections municipales de Paris

Dimanche ont eu lieu les élections municipales de Paris.

La récapitulation générale donne les résultats suivants :

24 autonomistes.

10 radicaux.

10 conservateurs.

6 socialistes.

Il y a 30 ballottages.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Médecins et Pharmaciens de réserve.

Le journal officiel publie le décret suivant :

Art. 1er. — Les articles 4 et 5 du décret du 10 janvier 1884, relatif à l'admission et à l'avancement des médecins et pharmaciens civils dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, sont modifiés ainsi qu'il suit :
« Art. 4. — Pourront exceptionnellement être promus, d'emblée, au grade de major de 2^e classe, dans le cadre des officiers de réserve, et au grade de major de 1^{re} classe, dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, à la condition d'avoir été primitivement pourvus du grade d'aide-major de 2^e classe, les médecins et les pharmaciens appartenant à l'une des catégories suivantes :

» Médecins et pharmaciens professeurs titulaires dans les facultés de médecine, les facultés mixtes et les écoles supérieures de pharmacie.

» Art. 5. — Pourront exceptionnellement être promus, d'emblée, au grade de major de 2^e classe, dans le cadre des officiers de réserve et dans le cadre des officiers de l'armée territoriale, à la condition d'avoir été primitivement pourvus du grade d'aide-major de 2^e classe, les médecins et les pharmaciens professeurs agrégés dans les facultés de médecine, les facultés mixtes, les écoles de médecine et les écoles supérieures de pharmacie ; les chefs de clinique, ainsi que les médecins et pharmaciens qui remplissent les emplois de médecins, de chirurgiens ou de pharmaciens d'hôpitaux dans les villes où ces emplois sont donnés au concours.

De nouveaux poissons dans le Lot.

Nous n'apprenons rien à nos concitoyens, dit la *Dépêche*, en leur disant que la rivière du Lot, tout en étant très poissonneuse, ne renferme qu'un nombre restreint d'espèces de poissons, pour la plupart d'ailleurs de qualité inférieure. Mais nous pouvons annoncer à beaucoup qui l'ignorent, que ce fâcheux état de choses est sur le point de cesser et que nos pêcheurs vont pouvoir se préparer à capturer de nouveaux spécimens de la gent aquatique. Si nous sommes bien informé, quelques-uns de ces nouveaux spécimens auraient autrefois habité notre rivière ; les autres seraient absolument nouveaux.

On sait, en effet, que, depuis l'année dernière, le service de la navigation et de la pêche du Lot a cessé de former un service distinct, sous la

direction d'un ingénieur spécial, et que M. Deloche, ingénieur en chef de notre département, centralise aujourd'hui les fonctions d'ingénieur en chef des routes et de la navigation. Or, mieux que ses prédécesseurs qui ne faisaient que passer et étaient même déplacés avant d'être exactement au courant de leur service, M. Deloche, déjà ancien à Cahors, a pu se rendre compte des causes qui empêchaient le séjour dans notre rivière du saumon, notamment, autrefois tellement abondant à Cahors, que les anciens consuls de notre ville, au quinzième siècle, frappaient d'un impôt spécial la vente de ce poisson.

M. Deloche ne veut pas se borner à favoriser la remonte du saumon et de l'alose, il veut encore chercher à acclimater dans nos eaux deux nouvelles espèces, le gardon et la brème, qui remplaceraient avantageusement cet atroce poisson, pétri de vase et d'arêtes, désigné chez nous sous le nom de *mule*, et de *libournaise* en Dordogne, et qui n'a pas seulement le défaut d'être immanjable, mais a encore celui, bien plus grand, d'être très dangereux pour tous les autres poissons dont il dévore le frai avec avidité.

Les populations riveraines du Lot seront reconnaissantes à M. Deloche des essais qu'il va tenter et qui, nous en sommes convaincu, seront suivis d'un plein et entier succès.

Il ne s'agit pas, en effet, de rééditer les expériences malheureuses de pisciculture essayées avant 1870. A cette époque, des ingénieurs, ne tenant aucun compte de la différence des milieux, ont voulu acclimater dans les eaux calmes et tempérées du Lot des poissons qui ne vivent que dans les eaux froides et torrentueuses; ils ne pouvaient y réussir.

Aujourd'hui, il ne s'agit que de faire fréquenter de nouveau notre rivière par des poissons qui l'habitaient jadis ou d'y introduire des espèces qui se plaisent dans des rivières identiques. Le succès est donc certain, et nous sommes assuré que, dans un avenir prochain, M. Deloche aura doté notre département d'une source importante de revenu.

Un abus persistant. — Nous nous sommes élevés bien souvent contre le sans-gêne avec lequel la Compagnie des allumettes traite le public.

Pour n'être pas une question de haute controverse, la question des allumettes offre cependant un certain intérêt, en ce sens que les contribuables que l'on a cru frapper indirectement le sont par le fait directement, puisqu'ils ne peuvent se passer de ce produit et qu'ils sont forcés de s'en servir. Or, dans de telles conditions, l'Etat doit, plus qu'en aucune autre, prendre souci de l'intérêt des consommateurs et empêcher la Compagnie concessionnaire d'abuser de son monopole en livrant au public des produits absolument défectueux.

C'est ce que l'Etat ne fait pas et c'est sur ce point que nous continuerons d'insister, parce que l'abus est flagrant, qu'il soulève journellement les protestations de tous les consommateurs et que les ennuis quotidiens qu'il entraîne sont le coup d'épingle incessant qui exaspère plus qu'une profonde blessure.

Il résulte du rapport présenté par le conseil d'administration aux actionnaires de la Compagnie des allumettes chimiques, dans la réunion

l'autre, la chassait, l'empêchait de repartir, et se l'image qu'il avait gardée constamment, pendant quinze années, dans son souvenir...

— On frappa à la porte. Sidonie rougit. Un jeune artisan en veste noire, d'une élégance de dandy de village, faraud d'allure, le chapeau sur l'oreille entra.

— Ah ! te voilà, Saturnin, dit le tailleur ; assied-toi.

Il s'assit. Tout le monde se tut. Sidonie devenait de plus en plus cramoisie. Jean comprit qu'il gênait. Un nouveau regard jeté sur ses haillons le rendit à son humilité de vagabond involontaire. Il se leva, et, très embarrassé, comme quelqu'un qui cherche une phrase pour se tirer d'affaire, il ne trouva que ces mots :

— Eh bien ! alors...

On lui répondit à peine. Il se leva.
— Donne-lui la clef, dit le tailleur à sa femme.
Jeanne remit à Jean la clef de la maison de campagne — sa maison à lui — et il partit.

VII

Dehors la fête s'achevait dans un feu d'artifice dont les fusées, chargeant l'atmosphère d'une odeur de poudre, éclairaient de lueurs intermittentes la foule compacte et grouillante sur la place.

Mais ce spectacle n'attirait point Jean. Il avait hâte de sortir du village, oppressé par une vaine humiliation et par le pressentiment d'être la risée de ceux qui, par hasard, le reconnaîtraient. La scène de famille qu'il avait provoquée chez le tailleur le laissait mécontent. Il pensait : « J'aurais aussi bien fait de n'y point aller. Sylvain avait raison de me retenir. » Comme il s'esquivaient en prenant une rue qui conduisait vers la campagne il entendit son nom prononcé par trois promeneurs.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LA RÉSURRECTION DE JEAN THÉRIC

PAR ALBERT DETHÉZ.

VI

Le vieux, lui, cachait son chagrin, et il le dit :
« Ne te tourne pas le sang, ma fille, à cause de l'enfant que tu portes... »

— T'en souviens-tu ?

— Oui, sanglota Jeannette.

— Mais la preuve ? répliquait Rémusat. La preuve ? Car tout ça, Jean Théric, que vous avez connu sans doute, a pu vous le raconter. La preuve donnez-moi la preuve que vous êtes Jean Théric lui-même.

La preuve ? Jean Théric invoqua de nouveau le témoignage de Jeannette.

— La preuve, dit-il, c'est que Jean avait une lentille sur le cou, même au-dessus de l'épaule.

Il montra, en écartant le col de sa chemise, un point noir qui se reproduisait, en grain de beauté sur l'épaule, en descendant vers la gorge blanche de la jeune fille qui, assise près de sa mère, regardait tout à tour elle et celui qui se prétendait son père défunt. Elle rougit.

— Eh ! bien, alors, que faut-il faire ? demanda Rémusat, subitement apaisé. Vous voulez votre femme et votre fille...

La jeune fille refit la moue dédaigneuse de tout à l'heure.

du 2 avril, que les bénéfices nets — nets, vous entendez bien — de 1886 ont été de 3 millions 198,217 fr., et, avec le report de 1885, on arrive au chiffre de 3 millions 209,335 fr.

Ce bénéfice, déduction faite des attributions statutaires, a permis de répartir aux actionnaires 2 millions 800,000 fr., soit 70 fr. par action, tout en laissant un solde de 50,546 fr. à reporter à l'exercice 1887.

L'assemblée a approuvé les comptes et fixé à 70 fr. le dividende de 1886.

On fait observer qu'à ce chiffre scandaleux de trois millions, en chiffres ronds, il faut ajouter les bénéfices inconnus, mais nécessairement énormes, réalisés par les sous-traitants de la Compagnie, qui font fabriquer, on ne sait où, c'est-à-dire on sait trop bien où, les abominables produits livrés à la consommation.

Si la Compagnie réalisait ces énormes bénéfices en remplissant les obligations de son contrat, obligations dont la première est évidemment de fournir au public des produits satisfaisants, nous nous bornerions à constater que l'Etat a fait un marché de dupes, en affirmant une fabrication dont le bénéfice se chiffre par millions.

Par malheur, on le sait, la Compagnie ne s'occupe pas le moins du monde du consommateur.

Dans ces conditions, l'impôt indirect qui pèse sur les allumettes, nous le subissons au sextuple de ce que nous devrions le porter, cela est évident, si nous faut jeter cinq allumettes défectueuses avant de pouvoir en allumer une.

Nous sommes étonnés qu'il ne se lève pas un seul député pour interpeller le ministre des finances et obtenir une surveillance qui diminuera peut-être les gains réalisés par la Compagnie, mais qui diminuera aussi les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les malheureux contribuables.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 25 avril 1887

Présidence de M. MALINOWSKI, directeur

Présents à la séance :

MM. Valette, Lebouff, Girma, Delpérier, Poudou, Valdiguié.

M. le président dépose des manuscrits destinés à un concours littéraire, historique et artistique, qui sera clos le 15 juin prochain.

M. Valette donne lecture d'une pétition à M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, et d'une lettre de M. le préfet du Lot, par lesquelles la Société demande que le Portail de Diane omis sur la liste des monuments historiques du Lot y soit inscrit de nouveau.

M. le président soumet à l'approbation de la Société les propositions de la commission du bulletin concernant la composition du 1^{er} fascicule du tome XII. La Société les approuve et décide que le prochain fascicule contiendra :

1^o La continuation de *Te Igirur*; 2^o une révolution de paysans, par F. Cangardel; 3^o la description de Cahors, par un touriste anglais, traduction de M. Paul Armand; 4^o la nécrologie de Ch. Rayet par M. Baudel; 5^o la loi du 30 mars 1887 sur les monuments historiques; 6^o les procès-verbaux des séances.

M. Malinowski lit dans le numéro 17 du journal le *Sud-Ouest* un article de M. A. Communal, président des archives historiques de la Gironde, intitulé : *L'ancienne université de Cahors*. Il y est question d'un budget approuvé par le roi Henri IV, le 16 octobre 1600. Dans ce budget figurent les dépenses de la province du Quercy dont le total s'élève à 4,493 *escus* qui, réduits en livres, donnent la somme de 13,479 livres, lesquelles, réduites en francs, donnent la somme de 72,110 francs. D'après les calculs établis, l'écu livre, en 1600, valait 15 fr. 75. La seule part afférente à l'Université de Cahors et villes en dépendant était de 36,225 francs.

Le même membre continue la lecture de son guide à travers Cahors. Il parle de l'Hôtel-de-Ville et du monument Gambetta.

M. Valdiguié offre cinq magnifiques photographies, de grande dimension, représentant deux vues différentes du pont Valentré, la tour du pape Jean XXII, le Portail de Diane et le viaduc de Fontanet. La société accepte avec reconnaissance ce don généreux et félicite vivement M. Valdiguié de la bonne exécution de ces dessins artistiques.

Le n^o 6 du *Magasin Pittoresque* contenant une étude sur les fortifications par le colonel Hennebert, où il est question de Murceint (Lot) est déposé par M. Girma.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, MALINOWSKI
Le secrétaire, J. GARY.

On nous écrit de Lauzès. — La pluie de soufre observée samedi à Cahors, s'est produite également à Lauzès et à Caniac, ainsi que je l'ai appris par un homme qui en venait.

Une personne instruite avec laquelle je causais de ce phénomène, prétend que ce n'est pas du soufre, mais bien du pollen de fleurs transporté par les vents.

Un nouveau clairon. — Un clairon d'un nouveau modèle vient d'être adopté par le ministre de la guerre. Ce clairon, dit clairon-chasseur, offre de grands avantages au point de vue de la portée du son et de la justesse. Le pavillon, au lieu d'être tourné en avant, est tourné en arrière.

Les corps devront se pourvoir de ces nou-

veaux instruments, jusqu'à concurrence de la moitié des clairons d'ordonnance actuels, qui deviendront hors de service.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience des 9 et 10 mai.

Affaire Maroncle. — Assassinat.

Nous avons donné, en leur temps, les détails de ce crime qui épouvanta en mars dernier les habitants d'Esclauzès.

Les époux Maroncle vivaient en mauvaise intelligence et les menaces répétées du mari faisaient prévoir quelque horrible drame. En effet, le 18 mars au matin, sous un motif futile et au cours d'une discussion violente entre Maroncle et son beau-père Labarbe, Maroncle allait prendre un fusil et tuait presque à bout portant sa femme et la vieille tante Sabatier, âgée de 80 ans.

Maroncle comparait aujourd'hui devant le jury. Reconnu coupable avec admission des circonstances atténuantes, il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Avis aux falsificateurs de vins.

— Par un jugement longuement motivé, le tribunal correctionnel de Bordeaux, a condamné M. X. ., un des gros négociants de cette ville, à deux mois de prison pour fabrication et mise en vente de vins colorés artificiellement à l'aide de la solfo-fuchsine; en outre, à 200 fr. d'amende et 100 fr. de dommages-intérêts envers M. Y. . ., qui s'était porté partie civile; enfin, à l'insertion et à l'affichage du jugement.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées artistiques, M. DELÉTRAZ, Directeur-Administrateur.

Lundi, 16 mai 1887

UNE SEULE REPRÉSENTATION

DE L'IMMENSE SUCCÈS PARISIEN

NUMA ROUMESTAN

Comédie nouvelle en 5 actes de M. Alph. Baudet.

Mme Elmire Alry, de l'Odéon; M. Léon Dorfer, du Théâtre; Mlle André Bourgeois, de la Renaissance; Mme Heymann, du Gymnase; Mlle Suzanne de Séluc, du Gymnase; Mme Rogue de Villiers, de l'Opéra; M. Lelong, ds la Renaissance; M. Walter, du Vaudeville; M. Debray, du Théâtre; M. Malbert, de l'Odéon; M. V. Erras, de l'Odéon.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au onze juin prochain, jour de samedi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, que suivant procès-verbal du ministère de M^e Balthazard huissier à Cahors, en date du onze février dernier, enregistré et visé conformément à la loi; il a été procédé :

1^o A la requête de M. Louis Audhuys, gendarme en retraite, domicilié à Cahors, ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le Tribunal de civil Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne, audit Cahors où il demeure.

2^o Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Laborie, propriétaire, domicilié au lieu de Fages, commune de St-Martin-de-Vers;

3^o A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés;

4^o Ce procès verbal de saisie a été dénoncé au saisi par exploit du ministère du même huissier, en date du douze du même mois de février, aussi visé et enregistré;

5^o Il a été transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le 26 dudit mois de février, volume 112, numéros 22 et 23, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Billières avoué, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le seize mars dernier, afin d'y servir de minutes d'enchères et d'y être tenu à la disposition du public.

Il a été régulièrement publié à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors du vingt-trois

avril dernier, et ce jour là, le tribunal donnant acte de la publication fixa la vente au onze juin prochain.

En conséquence, les biens saisis, dont la désignation suit, seront vendus en deux lots, composés ainsi qu'il va être dit, sur les mises à prix ci-après.

Désignation des immeubles saisis et à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie, en suivant l'ordre de la formation des lots :

PREMIER LOT

Le premier lot se compose de :

Article premier

Combel Garrig, Pech de Graulhières, Terre numéro 677 du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de seize ares, terrain de cinquième classe;

Article deuxième

Combel Garrig, Pech de Graulhières, grange numéro 648, du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de quinze centiares, terrain de première classe.

Cette grange est bâtie en pierres et couverte en chaume, l'entrée se trouve à l'aspect du levant;

Article troisième

Fontaine trouvée, friche numéro 158 du plan cadastral section C, d'une contenance approximative de quarante-neuf ares, terrain de troisième classe;

Article quatrième

Fontaine trouvée, vigne numéro 159 du plan cadastral section C, d'une contenance approximative de vingt-deux ares, terrain de quatrième classe;

Article cinquième

Reboul et Les Combes, bois numéro 967 du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de trois ares soixante-dix centiares, terrain de troisième classe;

Article sixième

Reboul et Les Combes, friche numéro 968 du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de onze ares, terrain de cinquième classe;

Article septième

Combe Saint-Martin, bois noyer numéro 1078 du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de trois ares, soixante-dix centiares, terrain de première classe;

Article huitième

Combe Saint-Martin, bois numéro 1079 du plan cadastral section A, d'une contenance approximative de sept ares, terrain de septième classe;

Article neuvième

Lacassagnole et Combe Saint-Martin, vigne numéro 1080 P du plan cadastral section A, d'une contenance environ de dix-neuf ares quatre-vingt centiares, terrain de troisième et quatrième classes;

Article dixième

Combe Garrig et Pech de Graulhières, maison numéro 649 du plan cadastral section A, huitième classe. Cette maison, très-basse, est bâtie en pierres et couverte partie en tuiles plates et partie en tuiles creuses. Son toit est à deux tombants d'eau, et son entrée principale est à l'aspect du midi.

Les numéros ci-dessus compris au premier lot, forment les articles premier, deuxième, troisième, quatrième, douzième, treizième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième de la saisie et du cahier des charges. Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci-après : 10 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se compose de :

Article premier

Reboul et Les Combes, friche, numéro 951 du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de deux ares, troisième classe.

Article 2^e

Reboul et Les Combes, terre, numéro 952 du plan cadastral, section A, d'une contenance de neuf ares soixante centiares environ, terrain de quatrième classe.

Article 3^e

Reboul et Les Combes, terre, numéro 953 P, du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de sept ares quatre-vingt dix centiares, terrain de cinquième classe.

Article 4^e

Reboul et Les Combes, friche, numéro 159 P du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de seize ares vingt centiares, terrain de troisième classe.

Article 5^e

Reboul et Les Combes, bois, numéro 960 du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de quatre ares soixante-dix centiares, terrain de quatrième classe.

Article 6^e

Reboul et Les Combes, friche, numéro 961 du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de deux ares cinquante centiares, terrain de troisième classe.

Article 7^e

Reboul et Les Combes, terre, numéro 962 du plan cadastral, section A, d'une contenance approximative de quarante-deux ares vingt centiares, terrain de deuxième, troisième et quatrième classes.

Article 8^e

Reboul et Les Combes, bois, numéro 981 du plan cadastral, section A, d'une contenance de cinq ares quatre-vingt-six centiares environ, terrain de cinquième classe.

Article 9^e

Reboul et Les Combes, terre, 982 du plan cadastral, section, d'une contenance approximative de un hectare trois ares vingt centiares, terrain de deuxième et troisième classes.

Les numéros ci-dessus compris au neuvième lot, forment les articles cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, quatorzième et quinzième de la saisie et du cahier des charges.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de dix francs, en sus des charges, ci-après : 10 fr. Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits de Fages, commune de Saint-Martin de Vers, canton de Lauzès, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété du sieur Jean Laborie, saisi à divers titres et sont jadis et exploités par lui et sa famille.

Ils ont été réellement saisis à son préjudice et seront, une exécution de cette saisie, vendus publiquement, d'autorité de justice, le **onze juin** prochain, jour de samedi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les présidents et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, composés et mis à prix ainsi qu'il a été dit ci-dessus, aux charges, clauses et conditions du cahier des charges ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du six mai courant et par exploit du même jour de Daynard, huissier à Lalbenque, Marie Dajean, épouse de François Bru, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Vaylats, et pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-huit avril dernier, a formé contre ledit François Bru, son mari, propriétaire, demeurant dans ladite commune de Vaylats, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le neuf mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

G. DELBREIL.

BOURSE. — Cours au 9 mai.

3 0/0.....	80 15
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	83 65
4 1/2 0/0 ancien.....	103 50
4 1/2 0/0 1883.....	108 07

Dernier cours du 9 mai.

Actions Orléans.....	1,296 65
Actions Lyon.....	1,220 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	392 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	292 50
Obligations Lombardes (jouissance).....	297 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	349 50

A VENDRE de suite pour cause de départ, un mobilier complet composé de : Salon, Salle à manger, Chambre à coucher. — S'adresser dans la huitaine au bureau du Journal.

Le populaire sirop antiscorbutilique est abandonné du corps médical, depuis qu'il a été démontré que les plantes qui entrent dans la composition de ce sirop perdaient une grande partie de leurs propriétés par la cuisson. Les médecins le remplacent par le SIROP DE RAIFORT IODE, PRÉPARÉ A FROID, de GRIMAUD ET C^e, qui, en plus des plantes du sirop antiscorbutilique, renferme une certaine quantité d'iode combinée avec le suc de cresson. Ce sirop convient aux personnes faibles de la poitrine, aux enfants privés d'appétit, pâles, délicats, à ceux sujets aux gourmes, aux éruptions de la peau, à l'en-gorgement des glandes du cou. Il est aussi très efficace contre les croûtes de lait.

AMMONIURE DE HAUT-BAILLY

M. P. CARGUE, pharmacien de 1^{re} classe, à Cadajac (Gironde), ancien élève de l'École des Hautes-Études, chef du Laboratoire du domaine du Haut-Bailly, informe MM. les propriétaires, qu'il est seul en possession de la formule de l'ammoniure de cuivre préparée par tournure et titré, tel que celui qui a été employé, en 1886, par M. Bellot des Minières, à Haut-Bailly (Léognan), et qu'il est prêt à en livrer sur commande.

Envoi franco du prospectus pour renseignements.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaits d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Btoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Histoire Ancienne de l'Orient
LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, RUE LAFAYETTE, PARIS.

Par François LENORMANT
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom I : Les Origines, les Bases et les Langues.
Tom II : Histoire de l'Égypte.
Tom III : Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.
Tom IV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
Tom V : Histoire de la Phénicie et des Carthaginois.
Tom VI : Histoire de la Perse et de l'Inde.
Tom VII : Histoire de la Grèce et de Rome.
Tom VIII : Histoire de l'Égypte sous les Ptolémées.
Tom IX : Histoire de l'Égypte sous les Arabes.
Tom X : Histoire de l'Égypte sous les Turcs.
Tom XI : Histoire de l'Égypte sous les Français.
Tom XII : Histoire de l'Égypte sous les Anglais.
Tom XIII : Histoire de l'Égypte sous les Français (suite).

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINO francs par mois

L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur

Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

Le volume sera complété gratuitement par un album de spécimens envoyés sur demande.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noël 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

Grande Culture
DE
Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racines à la vente
S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste
à AGEN (Lot-et-Garonne).
ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.
Riparia rouge, racinés, depuis 3 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume
contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et come, pour 20 CENT., des ouvrages pénchés partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

RECOR FRANCE. L'Année au pays bleu. 2 fr.
MADAME ET TIENANT Une Filie de théâtre. 2 fr.
PIERRE DELCOURT. Les Secrets du juge instructeur. 3 fr.
EMMANUEL GONZALEZ. Les Épreuves de la Code. 3 fr.
PAUL BONNETAN. Les Enfants de gibonne. 1 fr.
LOUIS MOISAN. Les Épreuves de la Code. 1 fr.
G. LE FAUVE & F. STEINEL. La Faute de Mr. Cordier. 1 fr.
LESIGNÉ. Les Épreuves de la Code. 1 fr.
POLIETTE. Les Épreuves de la Code. 1 fr.
JEAN BÉLIS. Les Épreuves de la Code. 1 fr.
CHATELAIN. Les Épreuves de la Code. 1 fr.

On peut recevoir franco chaque volume séparément et le Catalogue complet en adressant 30 centimes en timbres-poste à M. EDINGER, 34, Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, PARIS

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs
PARIS 61, Rue de Rennes, 61

SOUS LA DIRECTION DE
M. BARTHÉLEMY, sénateur, membre de l'Institut; H. DARBOUX, professeur à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GUY, professeur à l'École des chartes; GLASSON, membre de l'Institut; Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G.-A. LEISANT, député de la Seine; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEYGAUSSON, membre de l'Institut; H. MARION, chargé de cours à la Sorbonne; E. MÉRAT, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. WAÏER, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque volume broché 25 francs
Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois

Modes
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER
DES JOURNAUX DE MODES EST
LA SAISON
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS
paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures colorées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

un an	6 mois	3 mois	
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande
franchise adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.

DU PIN
LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Avec chaque litre un grand
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représsantants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée
75 CENTIMES la série de 5 liv., et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
pour un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série